

RÈGLEMENT 2026

Admission en 1^{ère} année du Bachelor Management & Digital Business

(sous réserve du calendrier Parcoursup 2026)

1. Présentation

IMT-BS est membre de la Conférence des Grandes Écoles, et délivre un diplôme Bachelor de Grade Licence visé par le Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle énergétique et numérique.

2. Inscription

A. Éligibilité

Sont éligibles à cette voie d'admission, les candidats :

- lycéens en classe de terminale ou candidats inscrits au baccalauréat français
- lycéens en classe de terminale ou candidats inscrits au baccalauréat non français
- étudiants déjà titulaires du baccalauréat français

En cas de doute, il appartient au candidat de vérifier l'éligibilité de son diplôme auprès du Service Admissions IMT-BS.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes Françaises et Français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté – JDC.

Un même candidat n'est pas autorisé à se présenter la même année à deux voies d'accès dans un même programme. En cas de présentation la même année par deux voies d'accès, le candidat perd automatiquement le bénéfice de son admission et le cas échéant, ce candidat ne pourra prétendre ni au remboursement des droits d'inscription, ni à la restitution des arrhes sur frais de scolarité qui lui ont été demandés au moment de son admission.

B. Dates clés

B.1. Calendrier Parcoursup

- **17 décembre 2025** : ouverture de la carte des formations 2026 sur le site Parcoursup
- **19 janvier 2026** : ouverture des inscriptions sur Parcoursup
- **12 mars 2026** : date limite d'inscription dans Parcoursup et date limite pour sélectionner le Bachelor IMT-BS en vœu dans Parcoursup.
- **1er avril 2026** : date limite de finalisation du dossier et de confirmation des vœux dans Parcoursup.
- **2 juin 2026** : annonce des résultats d'admission via Parcoursup

B.2. Calendrier Bachelor IMT-BS

- **19 janvier 2026** : ouverture des inscriptions aux oraux sur le site Bachelor IMT-BS (prise de rendez-vous aux oraux disponible **uniquement pour les candidats ayant réglé leurs frais d'inscription via Parcoursup**).
- **A partir du 15 avril 2026** : envoi par mail du test d'anglais pour les candidats concernés (hors test officiel TOEIC, IELTS, TOEFL, Cambridge).
- **Du 15 au 21 avril 2026** : passage du test d'anglais en ligne pour les candidats concernés.
- **27 avril 2026 à 12 h** :
- clôture des inscriptions aux oraux,
- date limite de demande de passage à distance (pour les candidats domiciliés en dehors du territoire métropolitain).
- **4 mai 2026 au 13 mai 2026** déroulement des oraux (entretien de motivation) :

en présentiel

- Mardi 5 mai 2026
- Mercredi 6 mai 2026
- Vendredi 8 mai 2026 après-midi
- Samedi 9 mai 2026
- Lundi 11 mai 2026 matin
- Mardi 12 mai 2026 après-midi
- Mercredi 13 mai 2026 après-midi

en Distanciel (réservé exclusivement aux candidats à l'international ou de province)

- Lundi 4 mai 2026
- Jeudi 7 mai 2026 après-midi
- Samedi 9 mai 2026 après-midi
- Mardi 12 mai 2026 après-midi

C. Modalités d'inscription

L'inscription à la voie d'admission Bachelor IMT-BS s'effectue d'abord sur la plateforme Parcoursup, dans le respect du calendrier Parcoursup.

L'inscription définitive au Bachelor IMT-BS est subordonnée :

- au paiement complet des droits d'inscription via Parcoursup (réduits de moitié pour les candidats boursiers, suite au dépôt sur Parcoursup d'une notification CROUS en cours de validité)
- à la confirmation du vœu Bachelor IMT-BS sur Parcoursup.

Le dossier du candidat à jour de ses droits d'inscription est automatiquement transmis au Service Admissions IMT-BS, qui lui ouvre un espace personnel.

Pendant toute la durée des épreuves, le candidat est responsable de la bonne mise à jour de ses coordonnées dans son dossier Parcoursup : adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone portable.

La messagerie électronique est, pour le service Admissions IMT-BS, le moyen privilégié pour transmettre des informations au candidat relatives à l'organisation des épreuves d'admission. En cas d'urgence, le numéro de téléphone portable peut également être utilisé. Il est de la responsabilité du candidat de consulter régulièrement sa messagerie électronique, et notamment son dossier de courriers indésirables (spams).

Le service Admissions IMT-BS ne saurait être tenu responsable en cas de non prise en compte par le candidat de toute information administrative ou liée à l'organisation des épreuves, et adressée au candidat par la voie de l'un de ces supports.

D. Droits d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à 30 euros, à régler obligatoirement en ligne sur le serveur sécurisé accessible depuis Parcoursup pendant la période de formulation et de confirmation des vœux.

Les candidats boursiers de l'État français et pupilles de la Nation sont exonérés à 50% des droits d'inscription (qui s'élèvent donc à 15 euros).

Ces droits restent acquis à IMT-BS. En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être accordé, y compris avant la date de clôture des inscriptions Parcoursup.

E. Sportifs de haut niveau

Les sportifs de Haut Niveau, inscrits au 1^{er} janvier 2026 sur les listes du Ministère de la Jeunesse et des Sports, candidats aux épreuves du Bachelor IMT-BS bénéficient de 15 points supplémentaires. Pour justifier de leur situation, ils doivent impérativement adresser au Service Admissions IMT-BS, avant la date limite de finalisation du dossier Parcoursup, une attestation d'inscription sur ces listes :

- en ajoutant la pièce justificative à leur dossier Parcoursup,
- ou par mail à : admissions@imt-bs.eu.

Les attestations fournies directement par les fédérations sportives ou délivrées par le club sportif du candidat ne sont pas recevables. La catégorie « Espoir » n'est pas reconnue comme bénéficiant du statut de Sportif de Haut Niveau.

F. Demande d'aménagement d'épreuves

Le candidat en situation de handicap peut demander un aménagement de ses conditions de passation de l'épreuve orale.

En application de l'article D. 613-27 du code de l'Éducation nationale : « *Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Le médecin rend un avis, qui est adressé au candidat et à l'autorité administrative compétente pour organiser l'examen ou le concours, dans lequel il propose des aménagements. L'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.* ».

Ainsi, seul l'avis d'un médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (et non un certificat médical du médecin traitant ou d'un autre médecin non désigné par la commission précitée) peut justifier une mesure d'aménagement.

L'avis doit être transmis au Service Admissions IMT-BS à l'adresse mail : admissions@imt-bs.eu.

IMT-BS décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat en prenant appui sur l'avis rendu par le médecin désigné par la CDAPH et les modalités des épreuves. Cette notification fait mention des délais et voies de recours.

G. Procédure de désistement

Le désistement aux épreuves peut être demandé jusqu'à la date de clôture de la phase de confirmation des vœux dans Parcoursup. Le candidat peut se désister en ne confirmant pas son vœu dans Parcoursup, ou en signalant son désistement par email à : admissions@imt-bs.eu.

En cas de désistement, ces droits d'inscription restent acquis à IMT-BS, y compris avant la date de clôture des inscriptions Parcoursup.

3. Évaluation des candidats

A. Modalités d'évaluation

Le Jury attribue 5 notes à chaque candidat :

- Une note de français, la moyenne des notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat de français (écrit et oral) ou celle d'un test de français IMT-BS le cas échéant ;
- Une note d'anglais, note obtenue à un test officiel ou test d'anglais IMT-BS le cas

- échéant ;
- La note de moyenne générale en classe de Première ;
 - La note de moyenne générale en classe de Terminale ;
 - Une note d'oral de motivation, attribuée par un jury composé de 2 personnes, lors du passage de l'épreuve.

B. Analyse du dossier scolaire – cas général

Les moyennes issues des bulletins scolaires, ainsi que la moyenne du baccalauréat de Français présentes dans Parcoursup sont automatiquement exportées.

La fiche avenir ainsi que le dossier projet de formation du candidat sont automatiquement exportés depuis Parcoursup.

B.1. Test d'anglais

Le candidat peut fournir le résultat à un test d'anglais type TOEFL, TOEIC, IELTS, Cambridge.

Si le candidat le souhaite, il peut demander à passer le test d'anglais interne à l'école. Dans ce cas, le lien de passage d'un test à distance est envoyé gratuitement au candidat. L'école reçoit directement le résultat du test.

Le candidat disposera d'un délai de 5 jours après réception du lien pour passer le test.

Le test interne d'anglais ne peut être passé qu'une seule fois.

L'absence du candidat à réaliser le test d'anglais dans le délai imparti entraîne son élimination du processus d'admission au Bachelor, sauf dérogation accordée par le service des admissions d'IMTBS en cas de problème technique indépendant de la volonté du candidat.

En cas de fraude avérée au test d'anglais, le candidat se verra exclu définitivement du process.

B.2. Test de français

Le candidat fourni les notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat de français (écrit et oral).

Si le candidat ne dispose pas de ces notes, il peut demander à passer le test de français interne à l'école. Dans ce cas, le lien de passage d'un test à distance est envoyé gratuitement au candidat. L'école reçoit directement le résultat du test.

Le candidat disposera d'un délai de 5 jours après réception du lien pour passer le test.

Le test interne de français ne peut être passé qu'une seule fois.

L'absence du candidat à réaliser le test de français dans le délai imparti entraîne son

élimination du processus d'admission au Bachelor, sauf dérogation accordée par le service des admissions d'IMTBS en cas de problème technique indépendant de la volonté du candidat.

En cas de fraude avérée au test de français, le candidat se verra exclu définitivement du process.

B.3. Absence de notes

En l'absence d'une ou plusieurs note(s) et sans justification apportée par les professeurs (appréciations), par le candidat (« éléments liés à ma scolarité ») ou l'établissement, il est donné la note zéro en remplacement de la/les note(s) manquante(s).

Lorsque l'absence de note est justifiée par les professeurs (appréciations), par le candidat (« éléments liés à ma scolarité ») ou l'établissement, la ou les note(s) manquante(s) sont ignorées. La note finale est calculée sur la base des notes disponibles.

Il appartient au candidat d'expliquer sa situation dans la rubrique « éléments liés à ma scolarité » de Parcoursup, et d'apporter si besoin un justificatif complémentaire à téléverser dans Parcoursup.

Le Jury de la procédure d'admission Bachelor est souverain et se réserve le droit de considérer que le motif d'absence de note n'est pas recevable.

C. Analyse du dossier scolaire - Cas particuliers

C.1. Candidats libres

Les modalités d'évaluation du dossier scolaire sont :

- Une note de français, calculée à partir des notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat de français (écrit et oral) ou au test interne à l'école ;
- La note de moyenne générale en classe de Première ;
- La note de moyenne générale en classe de Terminale ;
- Une note d'anglais, calculée à partir des résultats obtenus à un test officiel extérieur (Cambridge, IELTS, TOEIC, TOEFL), ou au test interne à l'école.
Il appartient au candidat de passer ce test par ses propres moyens et de fournir une attestation officielle. Dans le cas du test interne, l'école reçoit directement le résultat ;
- Une note d'oral de motivation, attribuée par un jury composé de 2 personnes, lors du passage de l'épreuve.

C.2. Candidats dont les notes ne sont pas certifiées par Parcoursup ou par leur lycée d'origine

Ces candidats devront impérativement téléverser, dans leur dossier de candidature Bachelor IMT-BS sur Parcoursup, les pièces justificatives suivantes :

Candidat déclaré en terminale :

- Certificat de scolarité ou inscription aux épreuves de baccalauréat de terminale de l'année encours,
- Bulletins de première et de terminale.

Candidat déclaré diplômé du baccalauréat :

- Diplôme de Baccalauréat accompagné de son relevé de notes,
- Bulletins de première et de terminale.

Candidat déclaré boursier :

- Notification définitive d'attribution d'une bourse en cours de validité pour l'année en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS.

Candidat déclaré pupille de la Nation :

- Extrait d'acte de naissance portant la mention « Pupille de la Nation ».

Candidat libre au Baccalauréat 2026 :

- Justificatif d'inscription au Baccalauréat,
- Notes obtenues aux épreuves anticipées,
- Moyennes générales de Première et Terminale,
- Justificatif de niveau d'anglais (score obtenu à un test extérieur : TOEIC, Cambridge, IELTS, TOEFL).

D. Déroulement de l'épreuve orale

Le jour de l'épreuve, le candidat se présente au centre d'examen ou en visioconférence à l'heure indiquée sur son mail de convocation, avec une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire).

Le candidat se présente devant le Jury composé de 2 personnes, dans une tenue correcte, rendant notamment visible l'intégralité de son visage. Le candidat qui se présenterait dans une tenue ne permettant pas de contrôler son identité ni de vérifier qu'il ne dissimule pas d'écouteurs n'est pas autorisé à se présenter à l'épreuve.

Les documents extérieurs sont interdits. Les appareils type téléphones portables, ordinateurs et tablettes mobiles, doivent être éteints et rangés dans un sac fermé et placé hors de portée du candidat. Il est formellement interdit d'enregistrer le déroulement d'une

épreuve orale.

En cas de force majeure, et afin de garantir la continuité de l'égalité de traitement des candidats, le service organisateur des épreuves du Bachelor IMT-BS se réserve la possibilité de modifier les modalités de passation des épreuves et de calcul des résultats (guerres, mouvements populaires, émeutes, attentats, épidémies...), y compris en convoquant les candidats à des dates et/ou des lieux différents de la convocation d'origine. Il est de la responsabilité du candidat de prendre toutes ses dispositions pour répondre sans délai à une éventuelle re-convocation.

L'absence du candidat à l'entretien de motivation, même indépendamment de sa volonté, entraîne son élimination du process d'admission Bachelor.

D.1. Centre d'examen

Candidats résidants en France métropolitaine

Les épreuves orales se déroulent sur le campus de l'école en présentiel.

Candidats résidants hors France métropolitaine ou en Province

Les candidats résidants à l'étranger, en France d'outre-mer ou en Province peuvent bénéficier d'un aménagement d'épreuve leur permettant de passer leur oral à distance, sous réserve d'en formuler la demande dans le respect des dates annoncées au paragraphe B « Dates clés » du présent règlement.

4. Admission

A. Nombre de places à pourvoir :

Le nombre de places à pourvoir pour la rentrée de septembre 2026 est de 100.

B. Coefficients

Les notes sont ensuite pondérées des coefficients suivants :

Français	Moyenne générale de Première	Moyenne générale de Terminale	Anglais	Oral de motivation
5	5	5	5	10

C. Jury d'admission

Le Jury d'admission délibère à l'issue des épreuves. Il prend en compte le total de points attribué aux candidats. Ce total est la somme de chaque note obtenue, pondérée par le

coefficient correspondant.

Le Jury d'admission se réunit et détermine la liste de classement des candidats sans ex aequo. S'il y a des ex aequo, pour départager les candidats, seront pris en compte dans l'ordre : la note obtenue à l'entretien de motivation, puis au test d'anglais, puis au baccalauréat de français, puis les moyennes générales.

D. Consultation des résultats et réclamations

Le Jury est souverain, les réclamations ne peuvent porter que sur d'éventuelles erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ne seront pas admises, et aucun second oral d'entretien ne sera organisé.

Toute réclamation doit être formulée par écrit et adressée dans les 10 jours ouvrés qui suivent la communication des notes au Service Admissions IMT-BS.

E. Résultats d'admission et processus d'affectation dans l'école

Le candidat doit répondre dans Parcoursup aux propositions qui lui sont faites, dans le respect des délais imposés par Parcoursup.

Après avoir répondu « Oui définitif » à une proposition, le candidat doit régler ses arrhes sur les frais de scolarité, d'un montant de 800 €, dans les délais exigés par l'école.

Aucun remboursement de ces 800€ ne sera effectué sauf :

- En cas d'échec au baccalauréat,
- En cas de renoncement à la formation pour accepter une proposition faite par une formation dans laquelle il était encore en attente sur Parcoursup.
- En cas de non obtention de visa

Les formalités d'inscription administrative seront communiquées au candidat à partir de juillet. Il est de la responsabilité du candidat de suivre les instructions données par son école d'affectation, à défaut, la contacter dans les plus brefs délais pour finaliser son inscription administrative.

5. Phase complémentaire

Le présent règlement reste applicable à l'exception de quelques adaptations nécessaires au traitement des candidatures dans le cadre de la procédure complémentaire Parcoursup.

A. Modalités d'inscription

Les candidats en phase complémentaire sont assujettis aux mêmes conditions d'éligibilité

que les candidats en phase principale. Les candidats peuvent formuler des vœux en phase complémentaire dans les conditions suivantes :

- La formation souhaitée par le candidat a encore des places à pourvoir à l'ouverture de la phase complémentaire,
- Le candidat n'a pas formulé de vœu pour cette formation en phase principale,
- Le candidat s'est acquitté dans Parcoursup des droits d'inscription aux épreuves d'admission.

En cas de désistement, les droits d'inscription restent acquis.

B. Évaluation des candidats

Le Jury évalue les candidatures des candidats ayant postulé en phase complémentaire sur la base de 5 notes :

- Une note de français, les notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat de français (écrit et oral) ou test de français IMT-BS le cas échéant ;
- La note de moyenne générale en classe de Première ;
- La note de moyenne générale en classe de Terminale ;
- Une note d'anglais, note obtenue à un test officiel ou au test d'anglais IMT-BS le cas échéant ;
- Une note d'appréciation générale du dossier construite à partir de la lettre de motivation, du projet de formation et des appréciations sur les bulletins scolaires.

C. Coefficients

Les notes sont ensuite pondérées des coefficients suivants :

Français	Moyenne générale de Première	Moyenne générale de Terminale	Anglais	Appréciation générale du dossier et projet de formation
5	5	5	5	10

D. Résultats d'admission

Les résultats d'admission sont communiqués au candidat dans les délais imposés par Parcoursup.

6. Report d'intégration

Une fois affecté, le candidat peut demander un report d'intégration avant le 30 Septembre de l'année N, à adresser à la Direction IMT-BS. En cas d'accord, le report est d'une durée d'un an non renouvelable. Le report d'intégration n'exempte pas le candidat de l'obtention de son baccalauréat, ou de tout titre français ou étranger reconnu comme équivalent, avant le 30 novembre de l'année N.

Pour connaître les modalités d'admissions Bachelor de la rentrée décalée de Janvier, vous pouvez vous adresser directement au Service Admissions IMT-BS.

Le candidat ayant sollicité et obtenu un report d'intégration n'est pas remboursé de ses arrhes sur frais de scolarité qu'il lui a été demandé de verser au moment de son affectation.

En cas de non-intégration l'année N+1, le candidat perd le bénéfice de son admission et de ses arrhes (sauf en cas de refus de visa ou de non obtention du baccalauréat). Un candidat affecté à IMT-BS et bénéficiant du report d'intégration perd le bénéfice de son admission en cas de présentation aux épreuves d'admission Bachelor IMT-BS l'année suivante.

7. Protection des données personnelles

La collecte des données personnelles dans le cadre des épreuves d'admission au Bachelor IMT-BS a comme finalité la gestion administrative des candidatures et la fourniture d'informations sur l'école, son programme et ses débouchés. Institut Mines-Télécom Business School (IMT-BS) agit en tant que Responsable de Traitement. IMT-BS s'engage à n'utiliser les données que pour cette finalité et à ne pas les transférer à des tiers. La durée de conservation des données personnelles correspond au temps nécessaire pour réaliser ce traitement.

L'adresse dpo@imt-bs.eu permet au candidat de poser des questions au sujet du traitement de ses données personnelles et d'exercer son droit de rectification, d'opposition, ou d'effacement de ces dernières.